

Même combat



Élue à l'unanimité par l'ensemble des membres du règne animal ayant des interactions avec l'humain, Bella Lemaire et sa liste portent l'étendard du mieux vivre ensemble au sein de nos communes.

Pour que cette maxime universellement partagée devienne réalité, voici trois grandes familles de mesures concrètes que chaque candidat aux élections municipales 2020 pourrait revendiquer. Afin de les mettre en place, la liste « Même combat » demande la désignation d'un élu dédié à la protection animale au sein de chaque commune.

Une harmonie à consolider

- Lutter contre l'**isolement de nos seniors**, notamment grâce à la présence d'animaux en EPHAD, et leur faciliter l'adoption d'animaux à leur domicile,
- Organiser des journées d'information dans les écoles et lieux de culture pour **sensibiliser les jeunes**, dès la petite enfance, au respect des animaux, à leur protection et à l'adoption responsable,
- Favoriser l'accès des animaux dans l'**espace public** (parcs, espaces verts, transports en commun...),
- Promouvoir des programmes de **sensibilisation aux comportements animaliers** (prévention des morsures, protection des chats libres, nourrissage sur la voie publique),
- Mettre en place, avec le concours des associations, des **aides financières** dédiées aux actes vétérinaires pour les propriétaires d'animaux les plus modestes,
- Faire appel aux associations spécialisées pour créer un réseau de **familles d'accueil** en cas de besoin de garde temporaire d'animaux de compagnie pour les personnes isolées, fragiles, ou hospitalisées.

Une identité et un toit pour tous

- Assurer la prise en charge des **animaux errants** par les fourrières pour des questions de sécurité publique et sanitaire (art. L.211-24 du code rural),
- Favoriser le lien entre les collectivités, les fourrières et les associations-refuges de protection animale pour prévenir les euthanasies en **facilitant la ré-adoption** des animaux arrivés en fourrière (arrêté du 3 avril 2014),
- Sensibiliser les détenteurs d'animaux à l'obligation légale d'**identifier** les carnivores domestiques, et aux avantages de leur **stérilisation** afin de se prémunir des problématiques liées à l'errance (dégradation, destruction faune et flore sauvage...),
- Créer et officialiser le **statut de « chat libre »** (identifié, stérilisé et nourri) au sein de toutes les communes françaises.

Une commune sans cruauté

- Se positionner en tant que municipalité **refusant tout divertissement avec animaux sauvages** (cirques, montreurs d'ours...) et manifestation provoquant de la souffrance animale (corrida),
- Mettre en place une **permanence (téléphonique et/ou physique) pour signaler** les mauvais traitements et les maltraitements envers les animaux,
- **Lutter contre leur maltraitance** en déclenchant et favorisant l'intervention des forces de l'ordre ou en usant directement de la qualité d'officier de police judiciaire des maires.

